

Séance ordinaire du 10 septembre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°10092024D03

Objet : Travaux – Approbation d’une convention avec le SDES pour l’enfouissement des réseaux route de Seloge

Date de la convocation et de l’affichage : 4 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Jean-Jacques BAZIN
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD		X		Serge GUILLEMAT
Christine CARREL		X		Franck VILLAND
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D03-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA			X	
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

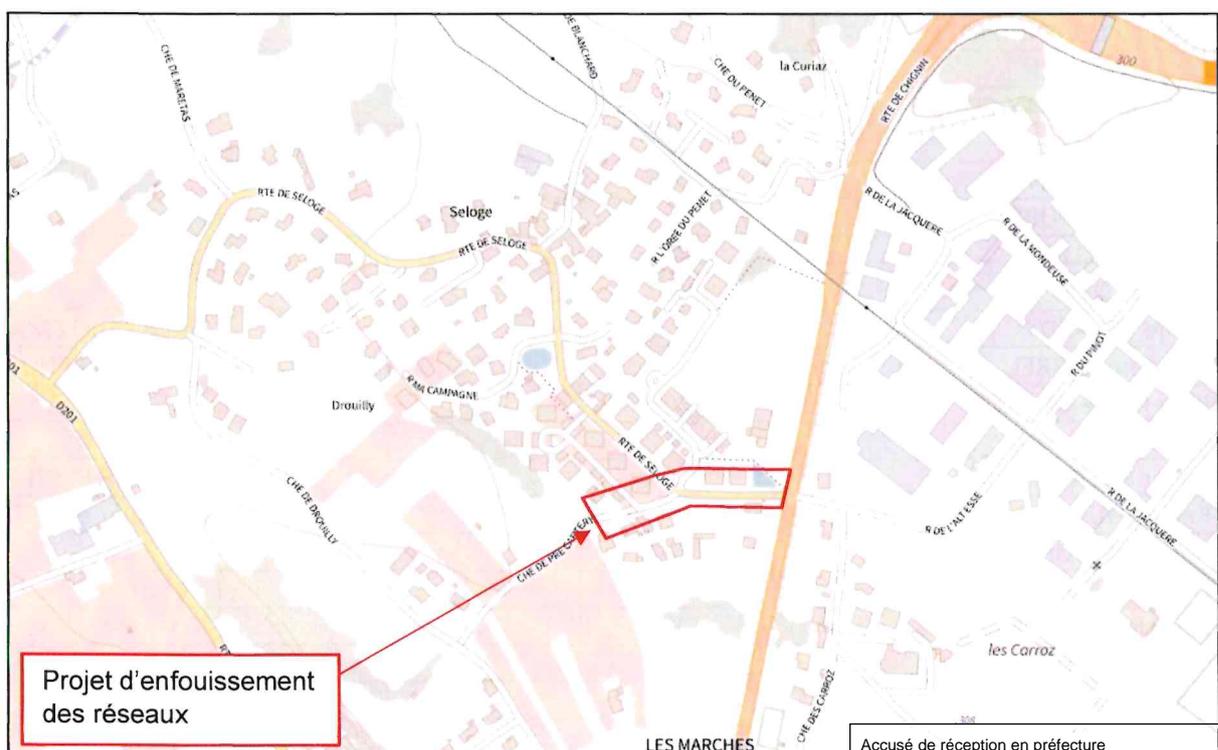
Secrétaire de séance : Dominique LABORET

Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint au Maire en charge des travaux et du patrimoine bâti.

Exposé des motifs : Monsieur l'adjoint en charge des travaux rappelle la compétence du SDES en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la convention de concession signée le 20 mars 2020.

La commune de Porte-de-Savoie souhaite réaménager le chemin de Pré Cartery et la route de Seloge, notamment pour favoriser les déplacements doux via la création de continuités piétonnes et cyclables. Préalablement à ces travaux, il est envisagé de réaliser un enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, sur les deux voies concernées.

Cette opération située dans le secteur de Seloge, s'étend sur environ 250 ml, comprenant un tronçon de la route de Seloge et la totalité du chemin de pré Cartery.



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D03-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Il est proposé de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération. Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnés dans le cadre d'une consultation des cinq bureaux d'études et groupements de bureaux d'études titulaires de l'accord cadre « maîtrise d'œuvre » et de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre « travaux » mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **146 515.84 € TTC**. La participation financière prévisionnelle de la commune s'élève à **95 508.42 €** et concerne les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES. Le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties sont précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Les travaux d'éclairage public visant à la performance de ce patrimoine étant générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), il est proposé que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

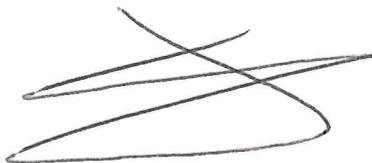
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération,
- **ACCEPTE** de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.

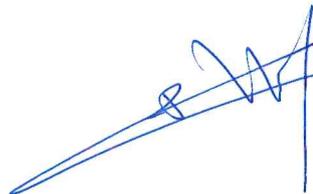
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 septembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Daniel LABORET



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D03-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D03-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024